

Information relative aux stands mis à la disposition des exposants : Descriptif - Sécurité - Participation financière

1. Descriptif d'un stand type :

1.1 Dimensions du stand :

Un stand est composé d'un ou plusieurs modules.

Le module de base d'un stand a les caractéristiques suivantes :

- Longueur 3 mètres.
- Profondeur 3 mètres.
- Hauteur 2,40 mètres

1.2 Équipements du module :

Chaque module comporte les éléments suivants :

- panneaux pleins verticaux en fond de stand, coloris blanc, hauteur 2,40 mètres, longueur selon la taille du stand, et permettant la suspension ou l'accrochage **de charges légères.**
Attention il n'y a plus de grilles métalliques comme ce fut le cas par le passé
- 1 table d'environ 1,80 mètre x 0,70 m
Les tables doivent être recouvertes de **nappes ignifugées certifiées, fournies par les exposants.**
- une chaise,
- une arrivée électrique (penser à apporter vos rallonges électriques qui peuvent s'avérer nécessaires).



Tout autre aménagement doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du Club organisateur qui se réserve le droit d'y donner suite dans la mesure des possibilités et du respect de la réglementation.

2. Cas particulier de stand spécifique

La mise en place d'un stand **spécifique appartenant à l'exposant et installé par lui-même** peut être envisagée par notre association, organisatrice du salon, selon les conditions impératives suivantes :

- Cette installation doit répondre, **le plus possible**, aux dimensions indiquées ci-dessus, notamment **la hauteur de 2,40 m à ne pas dépasser** au risque d'être refusée par le responsable sécurité du Parc Expo. De plus elle doit correspondre à un, deux, ou trois modules, notre Club désirant absolument faire respecter **les mêmes conditions de participation pour chacun des exposants**.
- Cette installation doit **répondre aux normes de sécurité en vigueur** et notre association doit être informée, **préalablement à sa mise en place au sein du Salon**, des dimensions, matériaux de constitution, certificats et agréments de sécurité délivrés pour ce matériel (utilisation de produits et matériels inflammables interdite).

En tout état de cause, **le Club de Pêche Sportive Forez-Velay se réserve le droit d'accepter ou de refuser** la mise en place au sein du SA.NA.M.A., de toute installation autre que celle qu'il met à la disposition de chacun des exposants.

Nous attirons expressément l'attention des exposants sur le fait que **le Chargé de sécurité du Parc des Expositions de Saint-Étienne** peut, préalablement à l'ouverture du salon, au cours de l'inspection des locaux effectuée le samedi matin, **réclamer la modification, voir refuser une installation**, ne répondant pas aux critères de sécurité imposés, pour cette manifestation, par cette instance.

Nous espérons votre compréhension face à la vigilance mise en œuvre en matière de sécurité pour une telle manifestation.

Toutefois le Parc des Expositions de Saint-Étienne peut éventuellement vous apporter une aide complémentaire pour l'aménagement de votre stand et vous fournir, sur votre demande et à vos frais, des éléments complémentaires (signalétique, décoration personnalisée, banques, petits salons, frigos, éléments vidéos, etc.)

Pour plus d'informations contacter le Parc des Expositions : **Margaux FELLICE** Responsable de Salons, tel : (06) 32 91 65 52 courriel : margaux.fellice@st-etienne-events.com

3. Consignes générales de sécurité.

- L'activité exposée ne doit présenter aucun risque d'incendie dans sa conception (classe des matériaux à respecter) ni dans les modalités d'organisation (sources de flammes ou de forte chaleur interdites).
- Il est **INTERDIT de FUMER** dans l'enceinte du salon.
- Les **démonstrations** et les **essais de matériels** s'effectuent **exclusivement sur une des aires de lancers** prévues à cet effet. Les organisateurs du salon sont seuls habilités à limiter le nombre de personnes présentes sur les aires de lancers et d'y faire respecter l'ordre et le type d'activités effectuées.
- Les **démonstrations et essais** de matériels s'effectuent sans **utilisation d'aucun hameçon, leurre ou lest** susceptibles d'occasionner des blessures.
- Les **allées de circulation** doivent être laissées libres, ainsi que les **accès aux sorties de secours**.

- **Dans le cadre de la démarche écocitoyenne** voulue par le club organisateur, des réceptacles pour le tri sélectif des déchets seront mis à disposition. Les exposants devront y participer en procédant au tri sélectif de leurs déchets, pendant le salon, mais également pendant les phases de montage et démontage des installations.
- **Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés** dans l'enceinte du salon.

Tout incident ou accident doit être **IMMEDIATEMENT** porté à la connaissance des responsables de l'organisation du salon, présents sur le stand du Club de Pêche Sportive Forez-Velay.

4. Participation financière des exposants pour les stands

Une participation financière est demandée aux exposants pour la mise à disposition d'un stand. Ce dernier pouvant être composé de un ou plusieurs modules.

Depuis toujours, nous nous sommes efforcés de pratiquer une politique tarifaire relativement modeste permettant à tous, les plus grands, comme les plus petits, de pouvoir participer au SA.NA.M.A.

L'augmentation du coût des prestations mises à disposition des exposants sur le salon, et des charges qui nous sont appliquées, nous obligent pour cette édition à procéder à un ajustement tarifaire

Le tarif pour un module standard est le suivant

Type	dimensions	coût
Module de base pour stand	3 m x 3 m	420,00 €
Module pour stand associatif à but non lucratif (aucune démarche commerciale ne sera faite sur le stand) ⁽¹⁾	3 m x 3 m	200,00 €



Durant de très nombreuses années, et de nombreux salons, le CPSFV s'est toujours efforcé de répondre favorablement aux demandes particulières des exposants.

Nous constatons une demande croissante de stand d'un module avec un angle, ce qui peut favoriser certains alors que d'autres peuvent se sentir défavorisés.

Face à cette situation, nous avons été dans l'obligation de prendre la décision suivante, même si elle nous pénalise d'une certaine façon :

nous ne répondrons plus favorablement aux demandes de stands avec un angle si celui-ci est composé d'un seul module.

Nota bene :

Les tarifs ci-dessus ne sont applicables que pour les dossiers parvenus avant la date limite de clôture des inscriptions précisée sur le courriel d'envoi du dossier.

Pour les éventuels dossiers nous parvenant après la date limite de clôture des inscriptions, le tarif est susceptible d'être majoré, du fait des contraintes financières d'installation pouvant nous être imposées par ailleurs,

=====

(1) Dans l'hypothèse où une démarche commerciale est effectuée sur le stand, il convient de retenir le module de base